

Aide à l'embauche en 2009 pour les entreprises de moins de 10 salariés

L'ESSENTIEL

- Pour aider les petites entreprises de moins de 10 salariés à passer la crise et les encourager à recruter, **toutes les nouvelles embauches qu'elles réaliseront l'année prochaine seront aidées pour 2009 à hauteur de l'intégralité des charges patronales au niveau du SMIC.**
- **Cette aide, financée par l'Etat, sera dégressive avec le salaire**, c'est-à-dire qu'elle sera maximum au niveau du SMIC (**180€ par mois**) et s'éteindra à 1,6 SMIC.

CHIFFRE CLE

- Le coût de cette mesure est de **700 M€**.

Quelles sont les charges patronales aujourd'hui payées par les entreprises de moins de 10 salariés ?

- Aujourd'hui, les entreprises de moins de 10 salariés bénéficient au niveau du SMIC d'un allègement de cotisations patronales de sécurité sociale de 28,1 points, qui s'applique au salaire brut. Mais elles doivent encore payer environ 14 points de charges (retraites complémentaires, assurance chômage...).

Pourquoi une aide temporaire ?

- Les entreprises de moins de 10 embauchent en moyenne chaque année 3 millions de personnes. **Or ces petites entreprises sont particulièrement fragilisées par la crise actuelle** car elles n'ont pas toujours les ressources financières pour faire face aux imprévus. C'est pourquoi, il est décidé **une aide temporaire qui compensera les charges patronales pour toutes les nouvelles embauches en 2009, ce qui permettra à ces entreprises de passer ce cap et de continuer à recruter.**
- **Cette aide supplémentaire équivaldra à 14 points de charges environ au niveau du SMIC, soit 180 €.** Pour des embauches à des salaires plus élevés l'aide sera dégressive, c'est-à-dire qu'elle sera maximum au niveau du SMIC et s'éteindra à 1,6 SMIC.
- **Cette aide sera versée chaque trimestre par les Assedic, qui seront fusionnées avec l'ANPE dans Pôle Emploi à partir du 1^{er} janvier 2009.**
- **Le coût de cette mesure, soit environ 700 M€, sera financé par l'Etat.**